

# L'OBS

**Grégory Delaplace (Anthropologue)**

**Ce qu'il en coûte de négliger les morts en temps d'épidémie**

TRIBUNE. La limitation des rites funéraires a une longue histoire, ponctuée de violences et de rébellions. L'anthropologue Grégory Delaplace nous la raconte.

Par Grégory Delaplace (Anthropologue)

Publié le 30 mars 2020 à 18h30 Mis à jour le 30 mars 2020 à 19h05

Temps de lecture 12 min



« **Non.** »

La réponse du Premier Ministre Édouard Philippe à la téléspectatrice du Journal de 20 heures de France 2, le 17 mars, avait en effet quelque chose de « *terrible à entendre* ». Non, elle ne pouvait pas participer à l'enterrement de son « *ami* », décédé il y a 48 heures. Cela lui était désormais interdit par la loi.

Les mesures de restriction de déplacements annoncées par le Président de la République la veille, pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, devaient s'appliquer aussi aux obligations sociales les plus impérieuses, y compris celles de se rendre à l'enterrement d'un proche, même si la chose était d'une « *très grande dureté* ».

En outre, et en accord avec l'arrêté ministériel signé le 15 mars, la participation aux funérailles se tenant dans un lieu de culte serait limitée à vingt personnes, alors que les crématoriums étaient incités par les préfetures à réserver les cérémonies aux descendants et ascendants directs, au conjoint, à des frères ou des sœurs éventuellement. La chose semblait en effet assez brutale, surtout assez inédite : se voir soudain interdire par décret de rendre des hommages aux morts – et surtout, en fait, se voir exclu.e du cercle très restreint des parents qui restaient tout de même autorisés à le faire.

### **En Italie, des funérailles « sans cérémonie »**

La décision n'a pas tardé à être suivie d'action : à Falaise, dans le Calvados, quatre personnes sont verbalisées par la gendarmerie alors qu'elles reviennent de l'enterrement d'un proche, pour infraction non justifiée des règles de confinement. La presse et les réseaux sociaux fourmillent depuis de témoignages de la tristesse de celles et ceux contraints de se résigner à laisser enterrer un proche sans être présent.e.s à ses côtés.

Pour les parents qui y participent, même, les gestes de réconfort sont proscrits, de même que toucher le cercueil ou prononcer un mot pour le mort. Plus frappant encore, un article du « Monde » daté du 21 mars rapporte que les personnes mortes des suites du Covid-19 sont soumises à un traitement particulier, encore plus drastique, qui n'admet la présence d'aucun parent, et n'autorise pas à observer les rites religieux d'usage. Une employée des pompes funèbres appelée à intervenir dans un Ehpad, auprès du cadavre d'une personne infectée, en témoigne :

« *Les soins mortuaires sont interdits, le corps est enveloppé dans une housse étanche, désinfectée, puis placée dans une seconde housse immédiatement déposée dans le cercueil. À une famille qui avait prévu des retrouvailles, des discours, j'ai dû annoncer qu'il fallait tout annuler. »*

La France n'est bien entendu pas la seule où ces mesures s'appliquent, loin de là. De Bergame en Italie, où l'épidémie a le plus durement frappé, on voit des images de cercueils empilés, des vidéos de cortèges funéraires transformés en convois militaires, qui acheminent *manu militari* les cadavres surnuméraires dans les crématoriums des environs.

Plus encore qu'en France, les soins funéraires sont proscrits en Italie, jusqu'à la pratique de déposer des objets dans la tombe du défunt, de même que la participation des familles lorsque la personne est décédée des suites d'une infection. Deux journalistes du « Guardian » affirment que les 2 900 personnes qui avaient péri de l'épidémie au 18 mars en Italie avaient toutes été enterrées ou incinérées « *sans cérémonie* » ; l'épidémie, conclut un article du site Internet anglais BBC News, prive purement et simplement les morts de leur dignité.

Certaines communautés rusent, quand elles le peuvent. En Irlande, où la tradition des veillées funèbres est très présente, une paroisse a contourné la loi pour rendre malgré tout les hommages funéraires à une femme décédée pendant l'épidémie. Interdits de veillée et de rassemblement à l'Église, les paroissiens ont formé le long de la route une haie d'honneur silencieuse, à un mètre de distance les uns des autres, sur l'entièreté des deux kilomètres qui séparaient l'église du cimetière. Partout ailleurs pourtant, l'attitude des populations semble être davantage celle de la résignation blessée – et tout le monde s'attend à constater dans les années à venir les blessures que ces cérémonies entachées ou carrément empêchées ne manqueront pas de causer.

### **Des cadavres jetés sur des bûchers**

Face à une telle situation, on voudrait pouvoir se tourner vers l'histoire, ou vers l'anthropologie, pour savoir si cette anomalie que nous sommes en train de vivre n'est pas somme toute assez normale, ou en tout cas s'il existe des précédents à ce genre de mesure et de décision. Est-ce que cela se passe toujours comme ça, en pareil cas ? Est-on

en fait, toujours et partout, conduit à négliger ses morts en temps d'épidémie ?

Un rapide regard vers les épisodes les plus sombres de notre histoire sanitaire semble d'emblée pouvoir nous convaincre de deux choses : d'une part que, oui, les rituels funéraires usuels tendent à être suspendus lorsque le risque d'une contagion mortelle plane sur la société et d'autre part, que cela pourrait être bien plus grave encore que ça ne l'est. Une des premières descriptions d'épidémie ravageuse qu'on connaisse en Europe est celle que l'historien grec Thucydide a livrée, à la fin du Ve siècle avant notre ère, de la « peste d'Athènes ».

« *[...] en l'absence de tout ordre, les morts restaient entassés les uns sur les autres. [...] Les lois suivies jusque-là pour les funérailles furent mises en oubli ; chacun ensevelissait ses morts comme il pouvait. Beaucoup même, manquant du nécessaire pour les sépultures, parce qu'ils avaient déjà perdu un grand nombre des leurs, eurent recours sans pudeur à d'indignes moyens : les uns allaient déposer leurs morts sur un bûcher étranger, et, devant ceux qui l'avaient élevé, y mettaient le feu ; d'autres, pendant qu'on brûlait un cadavre, jetaient par-dessus le corps qu'ils portaient et s'en allaient. »*

La description de Thucydide et la mise en garde morale qu'elle énonce resteront ancrées dans l'imaginaire européen, réémergeant à la faveur des pestes qui traverseront l'Eurasie à plusieurs reprises pendant toute l'ère médiévale ; on en trouve les échos explicites chez Boccace au tout début du « Décaméron ».

Plus aucune règle ne vaudrait dès l'instant où la sacralité des morts serait suspendue : la négligence des morts serait la première étape de l'anomie, voire le signe distinctif de celle-ci. Dans les situations aussi extrêmes qu'une épidémie de peste, si l'on en croit ces auteurs, ce ne serait pas vraiment les pouvoirs publics qui s'efforceraient de réformer les pratiques funéraires de la population, de façon à les éloigner de morts dont ils ne parviendraient pas à se détacher, au péril de leur santé. Ce serait même plutôt l'inverse : la population paniquée serait bien trop heureuse de se débarrasser de ses parents infectés, et chacun chercherait par tous les moyens les plus expéditifs et honteux, dans un désordre qui serait burlesque s'il n'était si atroce, à se délester de la charge et du danger qu'ils représenteraient.

### **Des pestiférés enterrés avec soin**

L'histoire et l'anthropologie suggèrent en fait que la réalité du soin des morts en temps d'épidémie est bien plus ambiguë que cela. D'une part car il y a des raisons de douter de la véracité de la description de Thucydide ; en tout cas, le réflexe en temps de peste, même dans ses versions les plus mortelles et les plus apocalyptiques, n'a pas toujours été de se débarrasser à tout prix de ses défunts.

Dans son grand livre sur l'histoire des rites mortuaires en Europe et aux États-Unis, Thomas W. Laqueur fait état de fouilles archéologiques dans ce qui était connu pour être une fosse commune de victimes de la peste de 1348-1349, dans un village d'Angleterre. Alors qu'on aurait pu s'attendre à des piles de cadavres sans ordre, c'est au contraire un ordonnancement régulier de cadavres bien alignés qui a été mis au jour, avec des morts soigneusement orientés pour pouvoir se relever au Jugement dernier, et souvent même accompagnés « *de pièces d'argent et autres signes d'affection* ».

Mais si la question de l'attachement au soin des morts en temps d'épidémie est plus complexe, c'est en fait surtout car cet attachement est apparemment plus variable qu'on

aurait pu le penser. C'est ce que montre l'excellent volume publié en anglais en 2018 par deux anthropologues, Christos Lynteris et Nicholas Evans, sur la gestion de la contagion post-mortem à travers l'histoire et les sociétés humaines. Il semblerait en effet que le « cadavre épidémique » ait fait l'objet de différents traitements selon les lieux et les périodes ; et si on trouve très rarement de descriptions de populations décidant soudain spontanément, comme chez Thucydide, de suspendre tout respect pour les dépouilles de leurs proches, on trouve en revanche souvent mention de conflits autour de la question des funérailles en temps d'épidémie.

L'un des contributeurs du volume, Samuel Cohn Jr., fait même le constat curieux que certaines épidémies suscitent des violences, des paniques et des vagues d'indignations morales autour du traitement des cadavres infectés, tandis que d'autres pas du tout.

### **Emeutes et violences autour des morts**

Il rappelle ainsi que les épidémies de choléra en Europe donnaient régulièrement lieu à des émeutes de la population, qui ne supportait pas que leurs proches meurent isolés à l'hôpital, et qu'ils soient enterrés en secret, sans avoir reçu de soins ni même sans que leur mort ait pu être directement constatée par la famille.

Il circulait ainsi des rumeurs, dans l'Irlande et l'Angleterre des années 1830, selon lesquelles les malades des quartiers ouvriers étaient enterrés vivants par des docteurs adeptes de rites diaboliques, ou que leurs organes étaient prélevés pour fabriquer des remèdes à la maladie au profit des plus riches qui en seraient ainsi préservés. Les cortèges transportant les cercueils confinés étaient arrêtés par la population furieuse, qui exigeait de vérifier l'état du cadavre ; lorsque celui-ci se trouvait être endommagé ou incomplet, comme ce fut le cas à Manchester en 1832, les hôpitaux étaient mis à sac et les docteurs malmenés.

On trouve à travers tout le XIXe siècle et jusqu'au début du XXe des cas similaires de révoltes populaires face au traitement jugé indigne des cadavres infectés, notamment dans les situations coloniales où des administrations étrangères se sentaient fondées à disposer « hygiéniquement » des morts en cas d'épidémie, accusant (souvent à tort) des « coutumes locales » plus ou moins imaginaires de favoriser la propagation du virus, comme le montre Christos Lynteris à propos de Hong Kong dans les dernières années du XIXe siècle.

Le dernier cas en date est extrêmement récent, il date de l'épidémie de maladie à virus Ébola de 2013-2015, qui a causé des milliers de morts en quelques mois dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (principalement en Guinée, au Liberia, en Sierra Leone et au Nigeria). Les organisations internationales qui sont intervenues sur place avec mandat des gouvernements nationaux ont dû faire face à une situation de catastrophe sanitaire qui nécessitait des mesures d'urgences. Parmi celles-ci, l'adoption d'un protocole exceptionnel de traitement des cadavres possiblement infectés par le virus semblait cruciale, étant donné le caractère extrêmement contagieux de ces derniers.

### **De la peste au coronavirus : 7 choses à savoir sur l'histoire des épidémies**

Les cadavres étaient donc retirés des familles sans ménagement pour être enterrés sans cérémonie, ceux qui mouraient dans les Centres de Traitement Ébola installés près des villes les plus touchées étaient enterrés à la va-vite dans des tombes anonymes, sans que les familles en soient même informées du décès. Là encore, le traitement secret des cadavres et la contrainte de négliger ses morts ont donné lieu à des violences contre les

personnels de santé.

Finalement, devant la menace de soulèvements, l'OMS a imposé en 2014 à tous les agents intervenant sur place le respect d'une charte visant à « *inhumer sans risque et dans la dignité les personnes décédées de maladie à virus Ébola suspectée ou confirmée* ». À chaque étape du processus, les agents sont sommés d'informer la famille du défunt et de chercher à établir avec ses représentants la meilleure version du protocole sanitaire, qui soit la plus respectueuse de ses désirs et de ses convictions religieuses.

En Guinée en 2014, comme en Irlande, en Inde ou à Hong Kong tout au long du XIXe siècle, l'important pour les familles endeuillées semblait être toujours de pouvoir constater la mort du parent avant que son traitement funéraire ne soit engagé. C'est d'être privé de cette possibilité de s'assurer que le mort est mort, qu'il est intègre et d'une certaine manière qu'il est là, qui donnait lieu aux plus folles rumeurs et qui suscitait les pires indignations.

### **Et si c'était une question de létalité ?**

Il est frappant de constater que c'est précisément de cette possibilité que les familles des victimes de Covid-19 semblaient être privées, jusqu'à ce que le Haut conseil à la santé publique décide d'assouplir les recommandations drastiques qu'il avait commencé par imposer (assouplissement qui semble avoir reçu un accueil pour le moins mitigé de la part des professionnels).

Le fait que l'impossibilité de voir et de prendre soin des cadavres infectés n'ait pas donné lieu aux mêmes émeutes qu'ailleurs, ou qu'auparavant, est sans doute un signe de la plus grande confiance que nous avons ici et aujourd'hui vis-à-vis de nos personnels soignants et des employés des services funéraires. Pourtant, à la vitesse où circulent désormais globalement les fausses nouvelles et les théories du complot, on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'en faudrait d'un rien pour que les plus folles rumeurs s'emparent de la négligence funéraire à laquelle la population européenne et mondiale s'est vue contrainte cette fois encore.

Si partout la population semble pourtant faire preuve en ce cas d'une calme résignation face à l'impossibilité d'enterrer ses morts comme il le faudrait, c'est peut-être moins du fait d'une sagesse inédite et mystérieusement advenue, que du fait de la maladie elle-même. C'est la piste que semble ouvrir l'article de Samuel Cohn Jr., précédemment cité : certaines épidémies, dit-il, provoquent des violences, tandis que d'autres non.

Ce n'est pas vraiment une affaire de nombre de morts : il a suffi de quelques morts du choléra pour qu'une émeute éclate en Angleterre, tandis que les centaines de milliers de morts de la grippe espagnole en 1918-1920, ou d'autres épidémies de grippe mortelles avant ou après, n'ont provoqué aucune violence nulle part. Cela a en revanche sans doute quelque chose à voir avec la létalité de la maladie (elle dépassait 50 % pour le choléra et pour Ébola, quand celle de la grippe espagnole n'a probablement jamais dépassé 4 %).

Qu'est-ce qui nous pousse à mettre nos morts dans des cimetières ?

Quoi qu'il en soit, il semble se dégager cette idée étrange et presque fantastique que c'est d'une certaine manière le comportement de la maladie qui déterminerait le nôtre. De par leur vitesse ou leur mode de propagation, certaines épidémies nous rendraient socialement violents, quand d'autres nous inciteraient à la résignation – et même, certaines maladies nous rendraient soucieux de nos morts, quand d'autres sembleraient nous autoriser collectivement à les négliger pour un temps.